



Association des médecins
omnipraticiens de Québec

2700, rue Jean Perrin, bur. 214
Québec (Qc) G2C 1S9
Tél.: (418) 843-8883 / Téléc.: (418) 843-7330
Courriel: amoq@bellnet.ca

« LES TOUTES DERNIÈRES NOUVELLES... »

2 pages incluant celle-ci

URGENT

**Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des
médecins de votre service, département, UMF,
GMF, Clinique ou CLSC**

« Les toutes dernières nouvelles... »

...du jeudi, 03 avril 2008

Excellent programme centré sur la Thérapeutique

*Vous êtes tous invités à la prochaine activité de formation médicale continue de l'AMOQ qui se tiendra le **2 mai prochain, de 13h00 à 17h00, à l'Hôtel Four Points Sheraton de Québec**. De même, une courte conférence du Directeur médical adjoint de Québec-Transplant, le Docteur Stéphan Langevin, fera le point sur le don d'organes et de tissus; une cause supportée par votre Association.*

PROGRAMME :

Le don d'organes

*Le point sur la situation au Québec
Dr Stéphan Langevin, Anesthésiologiste, CHA*

La maladie d'Alzheimer

*Initier un traitement...
Dr Jean-Pierre Beauchemin, Gériatre, HL*

L'asthme

*Maîtriser l'asthme
Dr John B. Laughrea, Pneumologue, HL*

La défaillance cardiaque

*Suivi des patients atteints d'ICG
Dre Nancy Fillion, Cardiologue, CHUQ*

Nous vous attendons en grand nombre. Inscrivez-vous dès maintenant au secrétariat de l'association, par téléphone au 843.8883.

Michel Turgeon MD et Mario B. Boutin MD, Comité de formation médicale continue de l'AMOQ

Mise en garde quant au dossier de santé électronique du Québec (DSQ)

La FMOQ a écrit et informé le MSSS des nombreuses incohérences et difficultés retrouvées à ce projet de loi et au dossier électronique qu'il supporte. Ainsi, le MSSS avait initialement prévu que les médecins omnipraticiens seraient responsables de susciter et obtenir le consentement écrit et éclairé des 7 millions de Québécois, et ce à chaque cinq ans! Cet élément a heureusement été corrigé, mais pour l'instant, le MSSS exige toujours que les médecins gèrent les refus de consentement.

De nombreuses autres difficultés sont retrouvées à ce projet, notamment la question des pénalités monétaires de \$6 000 à \$15 000 pour le médecin qui néglige d'inscrire les données qu'il aurait eu en sa possession, l'absence d'accès de notre personnel de secrétariat aux résultats de laboratoire, et l'absence quasi-complète de support en formation et en financement pour supporter les médecins qui auront à acheter de l'équipement ou qui passeront du temps à opérer le logiciel.

Malgré des demandes répétées en ce sens, aucune discussion sérieuse n'a encore été engagée avec le ministère pour examiner la question de la rémunération des médecins qui s'impliqueront dans les projets-pilotes qui seront bientôt mis de l'avant, ou plus tard, pour tous les médecins de famille qui devront entrer leurs données cliniques dans le dossier médical électronique gouvernemental. **La FMOQ demande dès lors aux omnipraticiens de ne pas participer à des projets-pilotes du DSQ tant que nous n'aurons pas convenus avec le ministère des conditions de participations des médecins à ce dossier médical électronique.**

Michel Lafrenière MD, Président, Association des médecins Omnipraticiens de Québec